

PLAGES

Délibération 48 : Plages du Bourget-du-Lac et des Mottets (Viviers-du-Lac) – Tarifs applicables à compter du 1er juin 2025

1 DOCUMENT - Publié le 05 février 2025



C_2025-01-28_DELIB48.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 1,5 MO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/conseil-communautaire/conseils-communautaires-2024/conseil-communautaire-du-30-janvier-2024/deliberations-2/deliberation-48-plages-du-bourget-du-lac-et-des-mottets-viviers-du-lac-tarifs-applicables-a-compter-du-1er-juin-2025-36442?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.